



N° d'épreuve FFM ——— **87**
 Moto-Club ——— **de Berchères les pierres**
 N° d'affiliation ——— **C0132**
 Date ——— **Mercredi 1er Mai 2019**
 Lieu ——— **Berchères les pierres**
 Organisateur technique - **Jean-Charles Goupil**
 E-mail ——— **mcbberchereslespierres@gmail.com**
 Téléphone ——— **0786504453**

MOTOCROSS

MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel Pourriau	Licence : 019995
Président du Jury ou Arbitre*	Geray Claude	Licence : 011388
Membre du Jury	Alain Bellanger	Licence : 003385
Membre du Jury	Leslie Quincé	Licence : 215118
Commissaire technique responsable	Christian Gallou	Licence : 049090
Responsable du chronométrage	Lydia Jamet	Licence : 250604

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat de ligue 125 cc	13 ans		uniquement 125 cc	Droit d'engagement 30 euros + Location transpondeur 10 euros
Trophée Quad Grand ouest	14 ans en 250 cc	15 ans en 450 cc	250 cc a 525 cc	Droit d'engagement 34 euros + Location transpondeur 10 euros
Course inter-club départemental 28	13 ans		125 cc a 650 cc	Droit d'engagement 35 euros + Location transpondeur 10 euros
Course Moto-Ancienne	13 ans		125 cc a 650 cc	Droit d'engagement 35 euros + Location transpondeur 10 euros
			jusqu'à 1983 (tambour)	
			de 1984 a 1992 (disque)	

Engagement :

Site Internet — **ffm.engage-sport.com**
 Contact ——— **Jean-Charles Goupil**
 Téléphone ——— **07.86.50.44.53** E-mail — **mcbberchereslespierres@gmail.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10€**
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Dr LEBERGUE**

Nombre de secouristes **30**

Hôpital le plus proche **Hôpital Louis pasteur 28630 Le Coudray**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **15 min**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **MCBP 28 Terrain FFM**

Adresse **La Garenne 28630 Berchères les pierres**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1900m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **70m**

Nombre d'OCP* **30**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

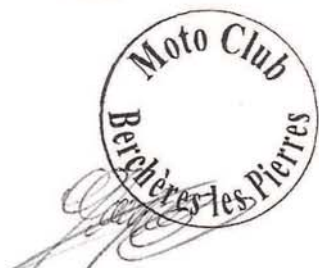
Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **33**
 En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **25/01/2019**


Visa de la Ligue

Date : **31/01/2019**

Signature numérique de CAILLY
 Christine
 DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue
 Motocycliste Centre-Val de Loire, ou,
 email=liguemotocentre@orange.fr,
 c=FR
 Date : 2019.01.31 09:04:09 +01'00'

Visa de la FFM

Date : **04/02/2019**

Numéro : **19/0099**

